



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisanat

Question écrite n° 5130

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les demandes de l'assemblée permanente des chambres de métiers, qui vient de se réunir en assemblée générale, relatives au financement de l'animation économique des métiers. Cet organisme souhaite, d'une part, que l'article 20 du chapitre 44-05 de son ministère soit abondé pour l'exercice budgétaire de l'année 1994 dans une proportion minimale de 120 millions de francs et que, d'autre part, le Conseil national d'orientation des structures artisanales, créé par décret du 7 septembre 1987, soit réuni périodiquement. Il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre en vue de satisfaire ces demandes.

Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du développement économique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les intéressés. Il s'est attaché à leur assurer que, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des crédits, toutes aides confondues, destinés à financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales à l'économie moderne serait maintenu à un niveau permettant de poursuivre l'action engagée. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces crédits donnera aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles des moyens mieux adaptés pour assumer leur mission. L'examen du crédit de son département ministériel, lors de la prochaine session parlementaire, sera l'occasion d'évoquer l'ensemble de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5130

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2607

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3224